

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

La commune est contributeur au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en tant que collectivité dont le potentiel financier par habitant est supérieur à un seuil national.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources communales issues du produit des 4 taxes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2012, la contribution s'élevait à 7.000 €, somme identique inscrite au budget de cette année compte tenu de l'augmentation 0 des produits communaux. Or, la contribution 2013 s'élève à 17.035 € et il convient de rajuster le budget à hauteur des 10.000 € manquants.

Ces 10.000 € sont prélevés sur une recette supplémentaire de 14.400 € correspondant au produit d'une coupe de bois initialement prévue en 2014.

Enfin, il convient d'inscrire une subvention de 21.350 € obtenue pour les travaux d'extension de l'éclairage public sur le chemin du Champa, aménagements prévus dans le cadre de la viabilisation nécessaire au futur lotissement.

Cette somme sera affectée aux travaux d'enfouissement des réseaux secs du chemin du Pré Pellat.

Il est décidé également de procéder à des virements de crédits budgétaires pour financer les travaux de réfection de chaussée du chemin des Granges (environ 16.000 € T.T.C).

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble de ces régularisations budgétaires.

## **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DU CHEMIN DU PRE PELLAT**

Le Maire présente le projet modifié des travaux d'enfouissement des réseaux secs (EDF et France Telecom) qui concernaient initialement l'entrée du chemin du Pré Pellat sous l'école et qui s'étend désormais au sud jusqu'au transformateur situé près de l'aire de jeux d'enfants et au nord jusqu'à l'entrée du chemin d'accès à la station.

La contribution communale est augmentée de 10.500 € soit 71.233 € au total payable sur 3 exercices à compter de 2013 mais l'investissement correspondant vaut la dépense compte tenu de l'intérêt qu'il présente lors d'intempéries mais aussi sur l'impact environnemental.

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau projet. Les travaux pourraient démarrer avant la fin de l'année.

## **DEMANDE DE SOUTIEN A LA STATION DE L'ALPE DU GRAND SERRE**

*Rappel* : l'ensemble des élus locaux ont souhaité en 2012 s'exprimer de manière unique et solidaire à l'échelle des 44 communes et des 3 cantons sur le soutien au Petit Train et à la station de l'Alpe du Grand Serre. Pour ce faire, une motion commune a été adoptée qui faisait état des difficultés financières de l'Alpe du Grand Serre du fait de son chiffre d'affaires et prévoyait une contribution de 500 € par commune pendant 4 ans.

Compte tenu du renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2014 et de l'adhésion de la Commune à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conseil Municipal décide de ne verser que la contribution 2013, soit 500 €.

### **POINT ACTUALISE DU DOSSIER DE L'INTERCOMMUNALITE**

Une réunion a eu lieu en Préfecture le 29 août dernier pour présenter le résultat des choix pris par délibération par les communes concernées par la fusion.

En voici les principales informations :

- Le siège : La Mure
- Nom : Matheysine-Pays de Corps-Vallées du Valbonnais
- Gouvernance : la majorité qualifiée n'a pas été atteinte (18 communes pour 73 membres et 11 communes pour 64). Par conséquent, l'arrêté préfectoral pris en octobre prochain instituera d'office dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 un Conseil Communautaire composé de 64 membres avant et après les Municipales.
- 39 communes sur 44 auront un seul représentant titulaire à désigner par délibération des Conseils Municipaux avant la fin de l'année 2013 mais il convient d'attendre les directives de la Préfecture avant de le nommer.

Ont été évoqués les problèmes techniques, administratifs, juridiques et financiers au sujet du devenir des établissements intercommunaux existants (**C**entre **I**ntercommunal d'**A**ctions **S**ociales du Pays de Corps, **S**yndicat **I**ntercommunal de **C**ollecte et **T**raitement des **D**échets **M**énagers, **S**yndicat des **P**iscines, **R**égie **T**ouristique du **L**ac du **S**autet).

Nouvelles rencontres prévues en octobre et novembre, à suivre.

### **POSITION COMMUNALE SUR LES FUTURS TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Départementale a déterminé l'adaptation de nouveaux critères des aides en eau potable et assainissement. Le règlement, voté le 28 septembre 2012, fixe deux critères pour être éligible :

- Un critère technique (eau potable : indice linéaire de consommation, assainissement : taux de raccordement)
- Un critère de prix pour apporter les aides là où l'abonné paie au moins le prix moyen départemental : 1.20 € pour le m<sup>3</sup> d'eau et 1 € pour le m<sup>3</sup> d'assainissement.

Si la Commune souhaite solliciter des aides du Conseil Général, elle doit prendre une délibération fixant une augmentation des tarifs, étalée au plus sur trois ans, afin d'atteindre le seuil minimum.

Cette décision se traduirait par une augmentation de 83 % (2.20 € le m<sup>3</sup> au lieu de 1.20 € eau et assainissement confondus).

Le Conseil Municipal, conscient de l'impact négatif d'une telle augmentation en cette période économique fragile, décide de ne pas augmenter les tarifs pour la prochaine facturation et de laisser le soin à la prochaine équipe municipale de se prononcer de façon définitive sur le sujet.

## **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'A.T.S.E.M.**

Le Conseil Municipal accepte de passer à 35 h au lieu de 32 h la durée hebdomadaire de travail de l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 qui assure la garderie périscolaire du matin et la garderie des élèves bénéficiaires du transport scolaire (4 fois par jour).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Subvention à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 178 € destinée à l'achat d'une minichaine pour la classe maternelle.

### Chantier PRODEPARE 2014

Le Conseil Municipal décide de différer la décision de renouveler ou non un chantier PRODEPARE (**PRO**gramme **DEPAR**temental d'insertion par l'**ENV**ironnement) pour 2014.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 30.